

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFREY, et M<sup>lre</sup>  
NEVERLET, Libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'Été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 36 — —	matin, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Chaque jour apporte une confirmation aux sentiments d'après lesquels la Russie regarderait à deux fois, avant de repousser nettement les propositions autrichiennes. La nouvelle de l'acceptation de la médiation de la Saxe par le Czar, transmise hier soir, par une dépêche de Berlin, ainsi que la déclaration qu'aurait faite le comte de Nesselrode dans le sens d'une acceptation partielle des propositions, sont de nouveaux indices de l'attitude au moins prudente de la cour de Saint-Petersbourg. Rien n'est donc terminé; les négociations sont toujours pendantes.

En Prusse même, d'où était d'abord parti le bruit d'après lequel le gouvernement russe avait brusquement repoussé les premières ouvertures du comte Esterhazy, l'opinion est redevenue favorable aux idées de négociations et de transactions. « De bonnes nouvelles sont arrivées aujourd'hui de Russie, nous écrit-on de Berlin, le 8 janvier, et, par suite, la disposition des esprits s'est sensiblement améliorée. On a reçu de Saint-Petersbourg un rapport détaillé qui fait connaître le commencement des négociations entre le comte Esterhazy et M. de Nesselrode, ce qui vient à l'appui de ce que l'on avait précédemment annoncé que la Russie ne rejette pas, de prime-abord, les propositions autrichiennes et que l'on cherche un acheminement pour arriver à une entente honorable pour toutes les parties. » On a également reçu, ajoute le même correspondant, un rapport du colonel de Manteuffel qui laisse entrevoir, comme très-prochain, un rapprochement entre le cabinet de Vienne et celui de Berlin au sujet d'une proposition à présenter à la Diète fédérale. Tout est donc loin, encore une fois, d'être définitivement compromis.

S'en suit-il que la paix doit nécessairement sortir des indications que nous venons de reproduire? C'est ce que nous nous gardons d'affirmer. La Russie met une sourdine à son orgueil, c'est ce que nous nous bornons à constater. Et c'est déjà chose assez grave. On nous apprend qu'un des emplois les plus importants, à Saint-Petersbourg, celui de chef du

cabinet de l'archi-chancelier Nesselrode, est donné à M. le conseiller d'Etat Fronton, l'un des partisans les plus sincères des idées de paix. On sait que M. de Fronton a longtemps été attaché à l'ambassade de Berlin, puis à celle de Vienne. L'avènement de M. de Fronton aux affaires, est un dernier gage donné par l'empereur Alexandre au parti russe allemand, au moment même où l'on supposait que celui-ci avait définitivement battu en retraite devant le vieux parti moscovite. — Hayas.

Un des correspondants de l'Indépendance lui transmet le texte des propositions que le comte Esterhazy a portées à Pétersbourg. Nous reproduisons ce document d'après la feuille belge. Il ne diffère point matériellement du texte donné par le Times, il y a quatre ou cinq jours, ni de l'analyse que le Journal des Débats a publiée le lendemain, sur la foi d'une lettre de Berlin :

1° PRINCIPAUTES DANUBIENNES.

« Abolition complète du protectorat russe. Les Principautés danubiennes recevront une organisation conforme à leurs vœux, à leurs besoins, à leurs intérêts, et cette nouvelle organisation, pour laquelle la population sera elle-même consultée, sera reconnue par les puissances contractantes et sanctionnée par le Sultan, comme émanant de son initiative souveraine. Aucun Etat ne pourra, sous un prétexte quelconque, sous aucune forme de protectorat, s'ingérer dans les questions d'administration intérieure des Principautés. Elles adopteront un système définitif, permanent, réclamé par leur position géographique, et aucune entrave ne pourra être mise à ce que, dans l'intérêt de leur sécurité, elles fortifient, comme elles l'entendent, leur territoire contre toute agression étrangère.

» En échange des places fortes et territoires occupés par les armées alliées, la Russie consent à une rectification de sa frontière avec la Turquie européenne. Elle partirait des environs de Chotym, suivrait la ligne des montagnes qui s'étend dans la direction sud-est et aboutirait au lac Salyzk. Le tracé sera définitivement réglé par le traité général,

et le territoire concédé retournerait aux Principautés et à la suzeraineté de la Porte.

2° DANUBE.

» La liberté du Danube et de ses embouchures sera efficacement assurée par des institutions européennes, dans lesquelles les puissances contractantes seront également représentées, sauf les positions particulières des riverains qui seront réglées sur les principes établis par l'acte du congrès de Vienne, en matière de navigation fluviale. Chacune des puissances contractantes aura le droit de faire stationner un ou deux bâtiments légers aux embouchures du fleuve, destinés à assurer l'exécution des règlements relatifs à la liberté du Danube.

3° MER NOIRE NEUTRALISÉE.

» Cette mer sera ouverte aux bâtiments marchands, fermée aux marines militaires. Par conséquent, il n'y sera créé ni conservé des arsenaux militaires maritimes. La protection des intérêts commerciaux et maritimes de toutes les nations sera assurée dans les ports respectifs de la mer Noire, par l'établissement d'institutions conformes au droit international et aux usages consacrés dans la matière. Les deux puissances riveraines s'engagent mutuellement à n'y entretenir que le nombre de bâtiments légers, d'une force déterminée, nécessaires au service de leurs côtes. Cette convention, conclue séparément par ces deux puissances, fera partie comme annexes du traité général, après avoir été approuvée par les parties contractantes. Cette convention séparée ne pourra être annulée ni modifiée sans l'assentiment des signataires du traité général. La clôture du détroit admettra l'exception applicable aux stationnaires mentionnés dans l'article précédent.

4° POPULATIONS CHRÉTIENNES SUJETTES DE LA PORTE.

» Les immunités des sujets rajas de la Porte seront consacrées sans atteinte à l'indépendance et à la dignité de la couronne du Sultan. Des délibérations ayant eu lieu entre l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Sublime Porte, afin d'assurer aux sujets chrétiens du Sultan leurs droits religieux et politiques, la Russie sera invitée, à la paix, à s'y associer.

FEUILLETON

LE DERNIER JOUR DE FRASCATI.

(Suite.)

Ici les larmes finirent par gagner la jeune fille brisée par tant de leçons, et elle se laissa tomber à genoux, comme Charles autrefois, renversant sa divine tête blonde contre la rude écorce, laissant errer devant elle son regard éploré, et, sans songer davantage à retenir l'explosion de son désespoir, s'écria du fond du cœur :

— Oh ! comme Dieu m'a punie de m'a fierté !

— Nous ferons la noce aux Vendanges de Bourgogne, loin des importuns, sans faste et sans bruit. Quelles sont vos invitations ?

— Mais... quelques personnes... un oncle... deux tantes... un ou deux amis...

— Ayez la bonté de me donner les noms de ces personnes et leur adresse... Je me charge de ces détails... Je vous laisse la mairie, l'église, le notaire... Tout ce qu'il y a de plus ennuyeux... J'écrirai aujourd'hui même à Abbeville. Ma mère et mon frère arriveront le 3, dans la rotonde de la diligence... ils partiront la veille au soir pour économiser un dîner... Pauvres gens !

Julie déploya un large foulard usé par une cataracte de larmes, et plongea son visage dans les cent plis de ce consolateur des afflictions. Le cœur du jeune homme fut serré.

— Madame, dit-il avec une voix composée de tous les éléments de l'émotion, croyez bien que je n'abandonnerai jamais vos parents : votre mère sera ma mère ; votre frère sera mon frère, et avec de l'économie, nous pourrions tous vivre ensemble aisément.

— Ah ! c'est que l'économie est une triste chose, dit Julie avec un soupir. A choisir un défaut domestique, j'aimerais mieux la prodigalité. Il est si cruel de liarder !

— Oui ; mais la nécessité...

— Oh ! dès qu'il y a force majeure, on ne balance plus. Felicien, nous ménagerons nos petits revenus, et tout marchera bien ; je crois... Mon Dieu ! je rougis vraiment de traiter ces questions bourgeoises. Hélas ! que faire ? Notre âme est haute et notre fortune basse. Pardonnez-moi tous ces prosaïques détails... il me serait si doux d'habiter un palais avec vous, de semer l'or à pleines mains, de me couvrir de diamants pour vous plaire, d'épuiser tous les bazars de Dublin, de Lyon, de Bagdad et de M<sup>lre</sup> Delille, rue de Grammont ! Quels charmes pour moi si je pouvais dire à mon époux. Je vous remercie de m'avoir donné la richesse d'une reine, et d'avoir mis une mine d'or à mes pieds ! maintenant, je veux vous récompenser à mon tour. Venez, ô mon époux ; laissons Abbeville et ses ennuis, allons acheter le palais Durazzo, ou la villa Barbaia du Pausilippe. Nouvelle Cléopâtre, je vous promènerai sur le golfe, dans un lit de roses, au milieu d'un nuage de parfums, avec un cortège de jeunes Italiennes, chantant le chœur du second acte de la Sé-

miramide. Venez, je vous sourirai, comme Amphitrite, dans quelques grottes d'azur, quand vous irez cueillir les pommes d'or à Sorrente ; et, à notre retour, après le coucher du soleil, nous aurons un festin babylonien, servi sous la colonnade, avec cent convives drapés de soie, selon l'école de Venise, avec cent cinquante esclaves maures, de l'ébène le plus poli, et deux bandes de musiciens, l'une sur des gondoles, l'autre sous les oranges dans la nymphée du jardin !

Le candide Felicien était dans une exaltation haletante, et ses yeux s'arrondissaient démesurément. La jeune femme fit une pose, laissa tomber sa tête avec nonchalance, comme après la chute d'une illusion ; puis, exhalant deux ou trois soupirs, elle ajouta avec un grand sérieux mélancolique : — Oui, Monsieur, oui, je sens que j'étais née pour être riche, et j'ose vous affirmer qu'une immense fortune me trouverait toujours disposée à la recevoir : le ciel m'est témoin si je dis vrai. Pourtant j'aurai le courage de ma position. Nous jouirons de cinq cents francs de revenu par mois, à peu près 17 francs par jour. Mettons cent francs par mois pour le loyer ; il nous reste net quatre cents francs. A peine si je dépense cinquante louis par an pour ma toilette, et la moitié pour ma femme de chambre. Nous consacrerons le superflu à une nourriture saine et peu abondante. La Providence nous aidera.

— Oui, la Providence nous aidera, dit Felicien, comme un écho stupide tombé du sommet d'une roche dans un

» Les puissances belligérantes se réservent le droit qui leur appartient de produire, dans un intérêt européen, des conditions particulières en sus des quatre garanties. »

On écrit de Sébastopol le 24 décembre au *Daily-News* du 8 janvier : Un des cinq fameux bassins secs du faubourg de la Karabelnaïa, à Sébastopol, a été démoli par les ingénieurs français, le 22, à 2 heures de l'après-midi, par l'explosion de mines ; le bassin a été complètement détruit. Ce n'est plus qu'un monceau de ruines. Les Français détruiront encore un autre bassin. On a toujours tout préparé pour la destruction des autres. Il a été employé pour cette destruction un peu plus de 2,000 livres anglaises ou 1,000 kilogrammes français de poudre. L'explosion des mines française a eu lieu par le moyen de trainées de poudre et de fusées. Au bruit de l'explosion, les Russes se sont mis à tirer dans la direction de la Karabelnaïa, d'une manière formidable, espérant atteindre quelque détachement de troupes. Cette attente a été déçue. Dans 8 jours, les Anglais feront sauter les trois bassins dont la destruction leur est confiée.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Berlin, 9 janvier. — D'après la *Gazette de Königsberg*, la Russie aurait décliné la médiation de l'Autriche et accepté celle de la Saxe.

» On annonce de Vienne que le comte Nesselrode a déclaré que les propositions du 22 décembre ne portaient aucun caractère absolu, et que la Russie admettait des modifications. »

« Berlin, 10 janvier. — Le gouvernement danois vient d'adresser une circulaire à tous les gouvernements étrangers, dans laquelle il décline toute solidarité avec le traité suédois du 21 novembre, et où il renouvelle son intention bien formellement arrêtée de conserver une stricte neutralité. »

« Hambourg, 10 janvier. — On parle d'une circulaire que la Suède aurait adressée aux gouvernements européens, circulaire dans laquelle cette puissance déclarerait que, malgré le traité du 21 novembre, sa neutralité pendant la guerre sera maintenue. »

#### FAITS DIVERS.

Nous empruntons à la *France d'Outre-Mer* du 7 décembre la curieuse notice qu'on va lire sur une découverte archéologique faite à la Martinique :

« Dans une pièce de terre de l'habitation Perrinelle, située au bord de la mer, en fouillant un trou pour aller chercher la veine de terre rouge destinée à être mêlée à l'engrais, on vient de découvrir une innombrable quantité de débris de poteries dont l'origine paraît remonter à une antiquité très-remote. »

» Ces débris, de différentes sortes, semblent affecter, les uns des formes d'amphores, les autres, c'est le plus grand nombre, celles de vases plus ou moins plats, d'un diamètre démesurément grand. On y remarque encore des anses, des becs, etc. Quelques coquilles fossiles s'y rencontrent. Ce sont

principalement celles appelées *cornes de lambis*; mais elles sont arrivées à un tel état de décomposition, qu'en les touchant elles tombent en poussière blanche. »

» Quelle antiquité peut-on assigner à ces restes d'une civilisation dont la tradition ne nous a laissé aucun souvenir ? Pour résoudre cette question, il faut d'abord considérer les couches du terrain qui nous occupent ; elles sont disposées ainsi :

» Au-dessus de la terre rouge qui paraît être le sol primitif (du moins le sol existant à l'époque de la première grande éruption qui forme la montagne Pelée) règne un lit de ponces d'environ trois pieds de hauteur, produit par cette première éruption. Le volcan paraît s'être alors reposé plusieurs siècles, pendant lesquels s'est formée une couche noire de terre végétale qui est un véritable terreau. S'il est vrai, comme l'affirme Buffon, qu'il faut un siècle pour élever d'un pouce la couche de terre végétale, et si l'on admet que cette règle puisse être appliquée à nos climats, on pourra juger du temps qu'il a fallu pour condenser cette couche, qui a environ deux pieds et demi. Au-dessus de ce terrain s'étend la deuxième couche de ponces. Elle a été produite, selon M. Moreau de Jonnés, par la dernière éruption qui s'est fait jour par le cratère le plus récent de la montagne, appelé l'*Etang-Sec*. Vient en dernier lieu la terre végétale qui forme le sol actuel.

» Les débris se trouvent dans la couche végétale intermédiaire, et proviennent d'un peuple qui a habité notre pays entre les deux grandes époques des phénomènes volcaniques qui l'ont bouleversé ; époques distantes l'une de l'autre de vingt à trente siècles peut-être. Quel est ce peuple ? Aucune tradition ne nous en révèle l'existence. Les Caraïbes n'en ont point parlé lors de la découverte de l'île. Comment l'auraient-ils fait, si eux-mêmes ne se sont établis ici que fort longtemps après le dernier cataclysme qui a détruit leurs prédécesseurs ?

» A l'inspection de ces fragments de poteries, un de nos compatriotes, éclairé et compétent en cette matière, car il exploite avec succès l'un de nos premiers établissements en ce genre d'industrie, a reconnu que le peuple qui les a confectionnés était déjà parvenu à un certain degré d'avancement dans l'art céramique. Les formes sont régulières ; la composition renferme un mélange de sable à l'intérieur ; et cependant la cuisson paraît avoir été faite au soleil.

» Il est à remarquer que ces débris ne se retrouvent plus dans la même couche, en remontant à peu de distance vers l'intérieur.

» Le séjour de ces anciens insulaires paraît avoir été choisi de préférence sur les petits tertres qui s'élèvent près du bord de la mer. Là, à l'abri des ras de marée, ils pouvaient se livrer plus facilement à la pêche, qui, dans nos mers tranquilles, devait être, à cette époque, d'une merveilleuse abondance. Avaient-ils un autre motif, la crainte des serpents, pour ne pas s'aventurer dans les forêts vierges qui couvraient alors toute l'île et qui devaient fourmiller de ces reptiles ? Nous devons le penser ; car le docteur Ruz, qui a publié une si intéressante monographie du trigonocéphale, n'a point assigné l'époque de son invasion dans le pays ; et comme, sur toute la surface du globe, il n'existe

qu'à la Martinique et à Sainte-Lucie, il est probable que son origine est aussi de la plus haute antiquité. L'archéologie ni la géologie de notre île n'ont malheureusement jamais été bien étudiées. Nous avons entendu parler de haches en pierre et de quelques autres instruments qu'on attribuait aux Caraïbes, et qui ont été trouvés dans les fouilles, principalement au quartier de la Basse-Pointe, sans qu'on ait pris soin de constater à quelle profondeur et surtout dans quel gisement.

» Tout récemment, en creusant le tunnel du Carbet, on a trouvé au bord de son ouverture, du côté sud, une maçonnerie qu'aucun individu de la génération présente ne se souvient d'avoir vue, et qui servait probablement à une sorte de chaussée pour faciliter le passage de ce côté de la mer, avant que le chemin supérieur eût été établi.

» M. Moreau de Jonnés parle d'un autel bâti au sommet de la montagne Pelée, et dont il a trouvé encore les débris lors de l'ascension qu'il y fit en 1818.

» Il serait à désirer que des personnes qui ont des notions pareilles sur l'histoire de notre sol voulussent bien les rendre publiques et les consigner dans les journaux, qui seront pour l'avenir les annales du pays. »

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* :

« Un conseil de guerre s'est réuni aujourd'hui aux Tuileries, sous la présidence de l'Empereur. Il est ainsi composé :

» L'Empereur,  
» Le prince Jérôme Napoléon, le duc de Cambridge, le prince Napoléon, lord Cowley, l'amiral sir Ed. Lyons, l'amiral Dundas, le major-général sir Richard Ayrey, le major-général sir Harry Jones, le général comte de la Marmora, le maréchal Vaillant, le comte Walewski, le général Canrobert, le général Bosquet, le général Niel, le général de Martimprey, l'amiral Hamelin, l'amiral Jurien de la Gravière, l'amiral Penaud.

» Ce Conseil n'est point chargé d'arrêter le plan de la prochaine campagne ni de délibérer sur les considérations politiques qui pourraient faire préférer un plan à un autre ; son objet est seulement d'éclairer les gouvernements alliés sur les diverses combinaisons militaires qui peuvent être adoptées, de prévoir toutes les éventualités et d'en régler les exigences.

» Formé, en grande partie, de généraux expérimentés, qui, presque tous, ont pris une glorieuse part aux opérations accomplies en Orient et dans la Baltique, le conseil de guerre ne peut émettre que des avis mûrement réfléchis et des propositions éminemment utiles pour le meilleur emploi des forces de terre et de mer que préparent les Puissances occidentales. »

#### CHRONIQUE LOCALE.

Nous annonçons, jeudi dernier, la présence en notre ville de M. Teyssier, l'inventeur d'une méthode de dessin industriel, à l'aide de laquelle,

vallon. Notre jeune homme en était à son premier amour ; le langage ordinaire de Julie lui paraissait toujours étrange et dépourvu de logique et de naturel ; mais dès qu'il ouvrait la bouche pour demander à la belle veuve quelques explications, celle-ci changeait brusquement de ton, et se faisait à volonté si séduisante avec un sourire et un regard de vertu éteinte, que l'interrogation commencée expirait dès la première syllabe sur les lèvres du naïf amant. De sorte que Félicien quittait toujours l'hôtel garni avec le regret de n'avoir pas approfondi ce caractère mystérieux.

— Maintenant, dit Julie, vous aurez la bonté de ne me faire que de courtes et rares visites jusqu'au 6 janvier. On jase beaucoup de nous dans la rue Saint-Lazare, rue très-susceptible, comme vous le savez. Ce matin, j'attends quelques visiteurs, et vous me permettrez de vous quitter pour prendre un costume plus décent. A propos, vous ne me l'avez pas souhaitée bonne et heureuse. Monsieur de Saint-Nérée, vous commencez l'année par une distraction.

Elle se pencha gracieusement vers Félicien, qui l'embrassa du bout des lèvres, comme s'il eût craint de se brûler. On se sépara.

Un perpétuel rendez-vous à onze heures, dans les galeries de l'Opéra, était convenu entre de Vaudreuil et Félicien. De Vaudreuil avait inventé cette maxime : L'exactitude au rendez-vous est la première vertu de l'homme. Aussi, le marchand de gravures de la galerie

avait nommé de Vaudreuil M. Onze-Heures. Au coup de l'horloge du chapelier, ce jeune vieillard tombait du ciel devant la gravure du *Festin de Balthasar*, qu'il buvait en guise d'absinthe avant le déjeuner.

Félicien accusa sa montre de mensonge, en voyant cette fois le *Festin de Balthasar* isolé dans sa vitre, et privé de la contemplation habituelle de M. de Vaudreuil : Que se passe-t-il donc dans la nature ? se dit-il à lui-même d'une voix transposée du majeur à la sourdine. Et il se mit à errer comme une ombre du Styx, demanda de Vaudreuil du regard à tous les cabriolets qui versaient un consommateur au café Doux, à tous les vitrages qui s'ouvraient aux boutiques, à toutes les issues ténébreuses qui annonçaient un passant, invisible encore, par un bruit de pas rapides comme on en fait quand on court tardivement à un rendez-vous. Hélas ! jamais de Vaudreuil n'arrivait ! Bien des heures devaient s'écouler avant que nos deux héros fussent réunis.

Le second rendez-vous de la journée était fixé à six heures. Félicien, las de regarder les cristaux, les estampes, les foulards, et tout l'ameublement des deux galeries, s'enfonça dans le cabinet de lecture, prit le *Moniteur* avec trois suppléments, et pria la dame des journaux de le réveiller à six heures précises du soir.

Oh ! cette fois, de Vaudreuil fut exact comme une aiguille de Breguet. Mais qu'il est donc changé ! Combien il est différent de ce Vaudreuil, si bien brossé toujours,

comme un domestique de Londres. La pluie avait mis en dissolution son chapeau et ses bottes ; il n'avait qu'un pantalon, et levait la main qui était nue vers le ciel.

— Ah ! s'écria-t-il avec une voix de drame, ah ! mon cher Félicien, que vous êtes étourdi ! mon Dieu ! que vous êtes étourdi !

La bouche de Félicien était ouverte, mais sa langue paralysée n'avait point de mots à sa disposition.

— Comment ! je parie que vous n'avez point songé à votre dette de cette nuit ! ajouta de Vaudreuil.

— J'ai fait une dette cette nuit ! dit Félicien ébahi avec une voix de somnambule.

— Ah ! par exemple, ceci est trop fort ! N'avons-nous pas emprunté un billet de cinq cents francs, qui vous en a rapporté cent mille ?

— Oh ! le billet ! Oui, oui, c'est juste. Certes, je ne l'ai pas oublié.

— L'avez-vous remboursé, Félicien ?

— Moi ! Comment puis-je le rembourser ? Je ne connais pas la personne qui me l'a prêté.

— Ah ! Et moi, donc, la connais-je ? Mais s'il eût fallu fouiller Paris et ses faubourgs, à pied, de numéros en numéros, d'étage en étage, je l'aurais fait, la besogne aurait-elle duré dix ans. C'est que, mon très-jeune ami, vous ne savez pas ce que c'est qu'une dette de jeu, surtout quand on a gagné ! Ce qu'il y a de plus sacré au monde ! de plus sacré !

(La suite au prochain numéro.)

quelque étranger qu'on soit à cet art, on peut faire, en un instant, une très-belle improvisation linéaire. Nous avons lu un grand nombre de témoignages flatteurs pour M. Teyssier, nous parlions avec assurance de sa méthode; mais aujourd'hui nous prononçons de visu, et applaudissons sincèrement au moyen simple et ingénieux inventé par M. Teyssier. — Il n'est personne qui, après une étude de quelques minutes, ne puisse improviser une mosaïque, un dallage, une rosace, etc., etc.

L'impression que nous avons éprouvée en nous initiant à cette méthode, mille autres l'ont éprouvée comme nous; témoin, entre cent autres que nous pourrions publier, l'attestation ci-après donnée à M. Teyssier par M. Guérin, inspecteur de l'académie de Poitiers.

« M. Teyssier est inventeur d'une méthode de dessin industriel des plus ingénieuses et en même temps des plus simples.

» Je verrais avec plaisir que cette méthode pût se propager dans les écoles et pensionnats primaires de mon ressort d'inspection. »

Nous apprenons à l'instant que M. Teyssier a été admis à exposer sa méthode devant M. le général comte de Rochefort, et l'état-major de l'École.

Une séance a eu lieu également à l'École mutuelle. P. GODET.

M. le ministre de la guerre vient de publier l'arrêté suivant :

» Vu l'article 14 de la loi du 26 avril 1855, sur la dotation de l'année, ainsi conçu :

« Sur la proposition de la commission supérieure, un arrêté du ministre de la guerre peut augmenter les allocations fixées par l'article 12, autres que la haute paye; »

» Vu la délibération prise par la commission supérieure de la dotation, le 21 décembre 1855, en exécution de l'article précité,

» Arrête :

» Les rengagements de sept ans qui seront contractés pendant l'année 1856 donneront droit :

1° A une somme de 2,300 fr., dont 700 fr. payables le jour du rengagement ou de l'incorporation; 300 fr. soit au jour du rengagement ou de l'incorporation, soit pendant le cours du service, sur l'avis du conseil d'administration du corps, et 1,300 fr. à la libération définitive du service;

2° A la haute paye de rengagement de dix centimes par jour.

» Tout rengagement contracté pour moins de sept ans donnera droit, jusqu'à quatorze ans de service :

1° A une somme de 230 fr. par chaque année de rengagement, dont 100 fr. payables le jour du rengagement ou de l'incorporation; 30 fr. soit à la même époque, soit pendant le cours du service, sur l'avis du conseil d'administration du corps, et 100 fr. à la libération définitive;

2° A la haute paye de rengagement de dix centimes par jour.

» Après quatorze ans de service, le rengagé n'aura droit qu'à la haute paye journalière de rengagement de vingt centimes.

» Art. 2. Les engagements volontaires après libération, contractés en 1856 par les militaires libérés du service depuis moins d'une année, donneront également droit aux avantages spécifiés à l'article précédent.

» Paris, le 28 décembre 1855. VAILLANT. »

Pierre-Jean David, membre de l'académie des Beaux-Arts, qui vient de mourir, était né à Angers en 1792 et avait été élève de Rolland. Il laisse après lui des travaux fort nombreux et d'un grand mérite.

David, premier grand prix de Rome dès 1811, a fait la statue colossale du roi René, placée à Aix; les bustes de François Ier, d'Ambroise Paré, de Louis XVI, de Camille Jourdan et de Visconti; le monument et la statue de Bonchamp, celui du général Foy au Père-Lachaise; la statue du grand Condé de la cour royale de Versailles: les statues de Racine, de Talma; les bustes de Béchard, de Casimir Delavigne, de Jérémie Bentham, de Fénelon, de Montesquieu, de Rouget de l'Isle; le groupe de la Vierge et de Saint-Jean de la cathédrale d'Angers; le monument de Fénelon à Cambrai; les monuments du maréchal Lefebvre, du maréchal Suchet, de Visconti, de Burck; tous les travaux de la façade méridionale de l'arc du cours à Marseille; les bustes de Lacépède, de Casimir Périer, Kératry, Grégoire Rossini, Mancey, Seyès, Barrère, Lady Morgan; le fronton admirable du Panthéon, le Philopemen du jardin des Tuileries devant le pavillon Marsan; une collection merveilleuse de grands médaillons représentant toutes les célébrités de la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle et une foule d'autres ouvrages. Il y a juste 30 ans, cette année, qu'il était membre de l'académie de Beaux-Arts.

Rodde et David étaient incontestablement les premiers sculpteurs de leur époque.—Havas.

#### RÉSUMÉ MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ANNÉE 1855.

Les observations météorologiques faites à Saumur, pendant l'année 1855, font connaître que la plus grande chaleur s'est fait sentir le 23 août, le thermomètre centigrade étant monté à 33 degrés 5 dixièmes au-dessus de zéro; le plus grand froid a été observé le samedi 20 janvier, le thermomètre étant descendu à 12 degrés au-dessous de zéro; la température moyenne de l'année est + 11 degrés 640.

Le baromètre a atteint sa plus grande hauteur le 7 janvier, étant monté à 771 millimètres 8 dixièmes; son plus grand abaissement, qui est 725 millimètres 2 dixièmes, a été observé le 22 mars. Sa hauteur moyenne pendant l'année a été 754 millimètres 812.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 189 fois, nuageux 459 fois, et couvert 447; total 1095.

Pendant l'année, il y a eu 88 jours de beau temps, et 29 jours de très-beau temps. Il y a aussi eu 143 jours de pluie, pendant lesquels il a tombé 636 millimètres 6 dixièmes d'eau, ou 636 litres 6 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé 2 fois par jour, a été nord 47 fois, nord-nord-est 16, nord-est 92, est-nord-est 29, est 16, est-sud-est 13, sud-est 44, sud 41, sud-sud-ouest 9, sud-ouest 86, ouest-sud-ouest 36, ouest 91, ouest-nord-ouest 20, nord-ouest 76, et nord-nord-ouest 14; total 730.

Vent moyen 135, vent fort 35, grand vent 6, neige 19, grêle 5, gelée blanche 2, brouillard 27, brouée 4, orage 2, tonnerre 12, éclairs 4, halo 6 et verglas 10.

Les eaux de la Loire ont marqué à l'étiage du Pont-Cessart, 5 mètres 10 centimètres le 27 février,

c'est le point le plus élevé observé dans l'année, et elles sont descendues à 50 centimètres le 31 août.

Saumur, le 9 janvier 1856.

Louis RAIMBAULT, vétérinaire.

#### ÉTAT-CIVIL du 15 au 31 décembre.

**NAISSANCES.** — 17, Céline Courier, rue de la Basse-Ile; — Henriette Ruissseau, au Petit-Puy; — 26, Baptistine-Mathilde-Valentine Malfé, rue de la Petite-Bilange; — Bathilde-Henriette Mercier, Grand'Rue; — 27, Georges-Casimir Billerot, rue d'Orléans.

**MARIAGES.** — 26, Michel Alleaume, employé de Paris, a épousé Françoise-Fannie Graves, sans profession, de Saumur.

**DÉCÈS.** — 17, Louise-Eugénie Tessier, 11 jours, quai Saint-Nicolas; — Auguste Joubert, soldat, 28 ans, à Constantinople; — Isidore Decamus, soldat, 30 ans, à Sébastopol; — 18, Marthe Dubois, propriétaire, 56 ans, veuve Rebeilleau, au Chardonnet; — Céline-Renée Bichon, cordonnère, 31 ans, femme Petignau, rue Saint-Nicolas; — 19, Louis Mignon, cultivateur, 29 ans, célibataire, au Petit-Puy; — Marie Bigot, 70 ans, veuve Beaumont, rue des Moulins; — Jeanne-Louise Boret, 78 ans, veuve Barré, au Petit-Puy; — Françoise Thuau, 63 ans, veuve Bassereau, rue du Petit-Versailles; — 22, Marie Leroy, loueur de cheveux, 43 ans, femme Babin, rue du Portail-Louis; — Ernest-Albert Hardy, 6 ans, rue du Portail-Louis; — 22, Marie-Marthe Bardin, chapeletière, 30 ans, femme Belin, rue de Fenet; — Gustave Jacob, 4 ans, rue de Fenet; — Louise-Thérèse Couronne, 2 ans, Grand'Rue; — Renée Bineau, 79 ans, veuve Leroux, rue de la Marine; — 26, Joseph Coutard, jardinier, 66 ans, rue des Bouchers; — Forent Boutin, 6 mois, montée du Fort; — 27, Renée Frémon, rentière, 85 ans, célibataire, rue du Temple; — Jean Bonneau, palefrenier, 59 ans, à la Providence; — 29, Pierre Davy, meunier, 69 ans, célibataire, sur les Moulins; — Louise Clément, 85 ans, célibataire, à la Providence; — 31, Marguerite Auquet, 97 ans, veuve Gimont, à la Providence; — Prosper Baujean, mécanicien, 34 ans, rue d'Orléans; — Jeanne Revault, domestique à l'Hôpital.

Depuis l'invention de l'imprimerie, il est d'usage de joindre aux almanachs quelques pages de lecture, mais trop souvent ces pages n'ont eu d'autre but que de distraire et d'amuser le lecteur. Heureux encore lorsqu'elles ne présentaient pas un piège à la religion et à l'intégrité de ses mœurs. Le titre de l'*Almanach religieux* indique qu'il est entré dans une voie nouvelle, et, sans renoncer au but légitime de distraire et de reposer l'esprit, il se propose aussi d'apporter un aliment à la piété, une nouvelle lumière à la conduite chrétienne, en un mot, c'est un petit livre qui peut être offert à l'enfant qu'on élève dans la crainte de Dieu, à la mère prudente et attentive, à la jeune fille modeste qui trouve toute sa joie dans le saint temple et dans les exercices de la piété. C'est pour quoi nous recommandons à nos lecteurs l'*Almanach religieux*, ou étrennes catholiques, comme le meilleur almanach à introduire dans les familles pieuses.

#### BOURSE DU 10 JANVIER.

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 62 75.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 91 25.

#### BOURSE DU 11 JANVIER.

5 p. 0/0 baisse 55 cent. — Fermé à 62 20.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 1 75 cent. — Fermé à 89 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

#### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En la maison de M. DE MESSEMÉ, à Chacé,

Le dimanche 27 janvier 1856, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur,

#### LES VIGNES

CI-APRÈS,

Situées commune de Chacé.

1<sup>ent</sup> En 7 lots, un morceau, situé au lieu dit les Frogères ou les Poyeux, contenant 1 hectare 7 ares 83 centiares, formant plusieurs haches, et joignant au nord les sieurs Cyr Chasles, Paul Pasquier et Couzineau, au levant les sieurs Hutault, Couzineau, Jean Denieau et autres, au midi les sieurs Jean Denieau et autres et le sentier des Poyeux, et au couchant le chemin des Caves et les sieurs Sanzay et Cyr Chasles.

2<sup>ent</sup> En 5 lots, un morceau, situé au lieu dit les Hauts-Champs, contenant 70 ares 80 centiares, joignant au nord le sieur Julien Sanzay, au levant l'ancien chemin de Loudun, au midi les

sieurs Fouchard, Moriceau et autres, au couchant le sieur Jean Chauvet.

3<sup>ent</sup> En 9 lots, un morceau, situé au lieu dit les Clos-Lizières, contenant 2 hectares 17 ares 30 centiares, joignant au nord M. Chauvet-Besnier et autres, au levant le sieur Etienne Robio, au midi et au couchant le chemin des Clos-Lizières.

4<sup>ent</sup> Et en un seul lot, un morceau, au canton des Bouts-de-Vincent, contenant 10 ares 8 centiares, joignant au nord le sieur Louis Pasquier, au levant le sieur Rébeilleau de Saint-Cyr, au sud-ouest l'ancien chemin de Loudun.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (28)

#### A VENDRE

Ensemble ou séparément,

UNE MAISON ET JARDIN,

D'environ 1 heotare 15 ares,

Situés à Saumur, place du Chardonnet, dépendant de la succession de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Rébelliau.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

Par Adjudication,

En totalité ou en 2 lots,

Le dimanche 3 février 1856, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,

1<sup>o</sup> Une MAISON, sise au Pont-Fouchard, au lieu dit les Sables, commune de Bagneux: 3 chambres, cellier, puits, cour et jardin.

2<sup>o</sup> Et un TERRAIN propre à bâtir, situé au même lieu, contenant 5 ares, avec une façade de 12 mètres 68 centimètres sur la grande route.

S'adresser à M. RENAULT-BUZARD, à Saint-Cyr, ou audit M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, placé de la Bilange.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

#### A LOUER

Un JARDIN et un PAVILLON, Situés à Saumur, rue du Pavillon.

Etude de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur.

#### ASSISTANCE JUDICIAIRE.

Demande en séparation de biens.

Par suite d'une ordonnance en date du quatre janvier mil huit cent cinquante-six, et suivant exploit de Dixmier, huissier à Saumur, du 8 du même mois, enregistré,

Il appert que dame Marie Bouchard, femme du sieur Auguste Martin, ancien employé d'octroi, absent de Saumur, ladite dame y demeurant, rue Saint-Pierre,

A formé contre son mari une demande en séparation de biens, et qu'elle a constitué sur cette demande, M<sup>e</sup> Lecoy, avoué à Saumur.

Pour extrait conforme.

Saumur, 11 janvier 1856.

Signé: LECOY.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

**VENTE**

PAR LICITATION VOLONTAIRE, A laquelle les étrangers seront admis, SUR LA MISE A PRIX DE 79,500 FR. De la Propriété

Appelée **GRAND-BOIS**, Ci-près désignée, Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> veuve LORY HUARD, savoir :

LA PROPRIÉTÉ DE **GRAND-BOIS**, Située commune de Saint-Lambert-des-Lévéés, près Saumur, consistant en :

1<sup>o</sup> Bâtimens d'habitation et vastes bâtimens d'exploitation, cour, jardin, écuries aux chevaux, aux bœufs et aux vaches, toits à porcs, pigeonnier, et autres servitudes, le tout d'une superficie de . . . h. 43 a. 50 c.

2<sup>o</sup> Quatre hectares 82 ares 49 centiares de pré. . . . . 4 82 49

3<sup>o</sup> Et 21 hectares 35 ares 32 centiares de terre labourable, affiés de ceps et d'arbres fruitiers. . . . . 21 35 32

Le tout formant un seul ensemble de la contenance de . . . 26 h. 61 a. 31

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, le mardi 15 janvier 1856, à midi.

Les enchères seront de 500 fr. On adjugera après une seule enchère.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

On donnera les plus grandes facilités pour les paiements des prix. (665)

**10,000 fr.**

A placer en viager, sur une tête de 60 ans.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (711)

**A CÉDER**

**UN FONDS DE ROUENNERIE ET DRAPERIE EN GROS.**

S'adresser à MM. MORICEAU et DALLOUX. (669)

**A VENDRE**

La FERME de la **GUINAIRIE**, Située commune de Vivry, et par extension sur celle d'Allonnes.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (25)

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 10, successeur de M. Jahan.

**VENTE**

PAR LICITATION, Aux enchères publiques,

- 1<sup>o</sup> D'UNE MAISON et dépendances, situées à Presle, commune de Distré, et de DIVERS IMMEUBLES, terres et vignes, situés communes de Distré et de Rou-Marson;
- 2<sup>o</sup> D'UNE MAISON, située à Saumur, rue du Relais;
- 3<sup>o</sup> D'UNE MAISON, située rue de Fenet;
- 4<sup>o</sup> D'UNE AUTRE MAISON, rue Duplessy-Mornay;
- 5<sup>o</sup> De la nu-propriété D'UNE MAISON, rue des Boires.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, le dimanche 20 janvier 1856, à midi, pour les biens situés communes de Distré et de Rou-Marson, et le mardi 22 janvier 1856, à midi, pour les biens situés à Saumur.

(Voir pour les détails le numéro du 1<sup>er</sup> janvier 1856.)

**A LOUER**

Présentement ou pour Noël prochain ou pour la Saint-Jean prochaine 1856, MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan, place de la Bilange, à Saumur. S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur.

**VENTE**

Par Adjudication volontaire,

Le dimanche 13 janvier 1856, à midi, En l'étude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans,

De DEUX MAISONS neuves contiguës, Situées à Saumur, Rue du Portail-Louis,

La première, n<sup>o</sup> 22, occupée par M. Besson, menuisier, composée d'une boutique, arrière-boutique, cour, cave, corridor, deux étages, greniers.

La deuxième, n<sup>o</sup> 24, occupée par M. Guignon, marbrier, composée d'une boutique, arrière-boutique, cour, cave, corridor, deux étages et grenier.

Un autre corps de bâtiment, au fond de la cour, composé d'une cave, rez-de-chaussée, premier étage et grenier.

Et un autre corps de bâtiment, aussi dans la cour, composé de deux magasins, et de deux greniers.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M<sup>e</sup> DION, notaire.

**VOITURE**

DE SAUMUR A ANGERS,

d'Angers à Saumur,

Partant tous les jours : de Saumur à 7 heures du matin;

D'Angers à 4 heures du soir.

Trajet en 4 heures.

PRIX : 2 FR. 25 CENT.

Bureau, à Saumur, hôtel de Londres, à Angers, chez MM. BERTIN, près le Pont. (26)

**PERLES D'ÉTHER DU D<sup>r</sup> CLERTAN.**

MENTION HONORABLE, EXPOSITION 1855. — Ce nouveau moyen d'administrer l'Éther est approuvé par l'Académie impériale de Médecine.

En portant l'Éther directement dans l'estomac, sans qu'il se volatilise, les perles agissent avec une grande efficacité contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes, et toutes les maladies provenant d'une surexcitation nerveuse. — Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 48; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Châlons-sur-Loire, Guy, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSARD, ph.; Cholet, Bontemps, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (24)

**COMPTOIR VINICOLE ET COLONIAL DE LA GIRONDE**

**CHOCOLAT DE L'INFANTE**

FABRIQUE DE CHOCOLATS ESPAGNOLS

B. DELPUGET et SAZIAS jeune, propriétaires-gérants à Bordeaux.

Ce Chocolat se trouve seulement à Saumur, chez MM. MORIN et MAILLET, négociants-épiciers, rue Beaurepaire, inutile de le demander ailleurs à Saumur; l'excellence de ce produit dispense de tout éloge et de toutes réclames. (694)

**LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PÉRISSE FRÈRES**

A PARIS, rue Saint-Sulpice, 50. — A LYON, Grande-Rue-Mercière, 49.

Année 1856.

50 centimes.

**ALMANACH RELIGIEUX**

(1<sup>re</sup> année) POUR 1856 (1<sup>re</sup> année)

CONTENANT :

- CALENDRIER SPÉCIAL, avec 2 et 3 saints par jour et les noms usuels dérivés des noms de saints.
- GOVERNEMENT DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE. Le Sacré Collège. — Cardinaux. — Episcopat français. — Ministère des cultes, etc.
- VIE DE LA SAINTE VIERGE MARIE, avec gravures.
- LA GUERRE D'ORIENT. Les causes. — La guerre. — Mort chrétienne du maréchal Saint-Arnaud. — Les Sœurs de charité en Orient. — Dévouement des aumôniers. — Les Soldats français devant le respect humain. — Prise de Sebastopol. (6 gravures)



SUITE DU CONTENU :

- L'EXPOSITION UNIVERSELLE et des beaux-arts (5 gravures).
- VIE DE SAINT NAPOLEON et de ses frères, natis de Corse, martyrs à Rome.
- LITTÉRATURE. Les deux Croix, nouvelle par Balleydiér.
- POÉSIE. Les catacombes de Rome.
- MUSIQUE. Hymne au Saint-Esprit, paroles du R. P. Petitot, musique de J. Tariot.
- ANECDOTES. Pensées morales.

Un joli volume avec Gravures et Couverture en couleur.

PRIX : 50 CENTIMES.

En cette ville, chez M. GAULTIER, libraire; dans toutes les librairies religieuses; dans les localités sans libraire auprès des colporteurs. Et chez l'éditeur BOUSSIAUX, rue du Jardinet, 5. — (Il y a des exemplaires estampillés pour la vente à la porte des églises).

Fu pour légalisation de la signature ci-contre.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

En mairie de Saumur, le